

A.J.J.A

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros**

**Siège social :
82 boulevard du Cabot
13009 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 834 607 988

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les associés de la société A.J.J.A, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est situé 82 boulevard du Cabot 13009 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n°834 607 988 se sont réunis audit siège le dix-sept avril deux mille-vingt-cinq à dix-huit heures sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 2 avril 2025 conformément à l'article des statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony ISNARDI, gérant et associé.

Le président constate que sont présents :

- Madame Audrey ALLEGRI, propriétaire de 100 parts sociales,
- Monsieur Anthony ISNARDI, propriétaire de 100 parts sociales.

Le président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusé de réception des lettres de convocation,
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le rapport du gérant sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération du gérant au titre de l'exercice 2024.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice comptable de 8 625,59 Euros en :

- report à nouveau créditeur : 8 625,59 Euros.

Après cette affectation, le report à nouveau débiteur s'élèvera à 8 086,49 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du fait qu'aucune convention visée par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales n'a été conclue entre la SARL A.J.J.A et son gérant ou ses associés au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Monsieur Anthony ISNARDI, gérant, au titre de l'exercice 2024, soit 0 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le gérant et les associés présents dont les noms suivent :

Monsieur Anthony ISNARDI
Associé, gérant



Madame Audrey ALLEGRINI
Associée



A.J.J.A

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros**

**Siège social :
82 boulevard du Cabot
13009 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 834 607 988

Bilan, Compte de résultat et annexe légale de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Pour copie certifiée conforme

Le gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	829	829				
	Fonds commercial (1)	40 000		40 000	40 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	22 001	22 001				
	Autres immobilisations corporelles	48 489	32 523	15 966	20 316	4 350	21.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 351		2 351	2 351		
	Total II	113 671	55 353	58 318	62 668	4 350	6.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	9 039		9 039	8 936	103	1.15
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	396		396	606	210	34.70
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	9 435		9 435	9 542	107	1.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		123 106	55 353	67 753	72 210	4 457	6.17

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	16 712	23 801	7 089	29.78
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 626	7 089	1 537	21.68
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 086	14 712	8 626	58.63
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 850	21 933	13 083	59.65
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	64 989	64 989		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	73 839	86 922	13 083	15.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	67 753	72 210	4 457	6.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

73 839

79 173

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	36 600		36 600	36 600		
Chiffre d'affaires NET	36 600		36 600	36 600		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			36 600	36 600		
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			22 188	22 962	774	3.37
Impôts, taxes et versements assimilés			1 119	1 128	9	0.80
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 350	4 879	529	10.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			27 657	28 969	1 312	4.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 943	7 631	1 312	17.20
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	318	542	224	41.40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	318	542	224	41.40
2. Résultat financier (V-VI)	318	542	224	41.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 626	7 089	1 537	21.68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	36 600	36 600		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 974	29 511	1 537	5.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	8 626	7 089	1 537	21.68

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A.J.J.A

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros**

**Siège social :
82 boulevard du Cabot
13009 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 834 607 988

A N N E X E

REGLES ET METHODES COMPTABLES
(Code de commerce : article 9 et 11
Décret N° 83.1020 du 29 Novembre 1983)

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de 67 753 Euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 36 600 Euros et un total de charges de 27 974 Euros, dégageant ainsi un résultat de 8 626 Euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- matériel et outillage industriels 05 ans
- agencements divers 10 ans

- matériel de bureau 05 ans
- matériel de transport 05 ans

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions réglementées

Il n'y a pas d'amortissements dérogatoires. Les amortissements linéaires et dégressifs sont pratiqués conformément aux possibilités fiscales considérées comme économiquement justifiées.